



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6598<sup>e</sup> séance, le 3 août 2011, la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie et déplore profondément la mort de nombreuses centaines de personnes.

Le Conseil condamne les violations généralisées des droits de l'homme et l'emploi de la force contre des civils par les autorités syriennes.

Le Conseil demande qu'il soit mis fin immédiatement à toutes les violences et engage instamment toutes les parties à faire montre de la plus grande retenue et à s'abstenir d'exercer des représailles, notamment de s'en prendre aux institutions de l'État.

Le Conseil demande aux autorités syriennes de respecter pleinement les droits de l'homme et de se conformer aux obligations que leur impose le droit international applicable. Les responsables des violences devront rendre compte de leurs actes.

Le Conseil prend acte des promesses de réforme faites par les autorités syriennes et déplore l'absence de progrès dans leur mise en application, et demande au Gouvernement syrien de tenir ses engagements.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Il souligne que la seule solution pour sortir de la crise actuelle consiste pour la Syrie à mener un processus politique sans exclusive qui réponde véritablement aux aspirations et préoccupations légitimes de la population afin que tous les Syriens puissent exercer pleinement leurs libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et de rassemblement pacifique.

Le Conseil demande aux autorités syriennes de remédier à la situation qui règne sur le plan humanitaire dans les zones en crise, en cessant d'employer la force contre les villes touchées, d'autoriser la circulation sans entrave ni retard des organismes et travailleurs humanitaires, et de coopérer pleinement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.



Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de la situation en Syrie dans les sept jours. »

---